

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025-54

DÉCISION DE RÉALISATION D'UN CONTRAT D'EMPRUNT POUR LE BUDGET PRINCIPAL AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le Maire de la Commune de THIERS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Considérant que pour financer une partie des investissements 2025 sur le budget principal de la Commune, il est nécessaire de recourir à un emprunt pour un montant de 4 000 000,00 euros ;

Considérant les offres reçues du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne et de la Banque Postale ;

Considérant la proposition de financement de la Banque Postale pour un contrat de prêt de 4 000 000,00 d'euros sur une durée de 25 ans ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De contracter auprès de la Banque Postale un emprunt de 4 000 000,00 euros (quatre millions d'euros), dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de taux	Taux fixe
Objet du contrat	Financement des investissements sur le groupe scolaire George Sand
Index + Taux	Taux fixe à 3,65% (nombre de jour exact/360)
Durée totale	25 ans
Montant	4 000 000,00 €
Date de cotation	02/07/2025
Tranche obligatoire à taux fixe	Jusqu'au 01/10/2050
Phase de mobilisation	Non
Plage de versement des fonds	Jusqu'au 02/09/2025, en une fois avec versement automatique à cette date
Amortissement	Constant et trimestriel
Total des intérêts simulés sur les 25 ans	1 881 802,11€ hors prorata d'intérêt pour la première échéance
Frais	0,05% soit 2 000,00 €

Remboursement anticipé

Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance ;
- Sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;
- Sera insérée au recueil des actes administratifs de la Commune de THIERS.

Fait à Thiers, le 15/07/2025,

Le Maire,



Stéphane RODIER

